

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le treize janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaients présents : Jean-Luc PILLIERE, Jean-Claude COLLET, Françoise BOUTILLIER, Claudine POLIN, Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Marie-Paule LEJEUNE

Absent excusé :

Secrétaire : M. COLLET

\*\*\*\*\*

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 09/01/2015.

## CCRCT

Monsieur le Maire informe le conseil de diverses évolutions probables qui auront des répercussions financières sur le budget des communes.

La gendarmerie incite fortement les communes à s'équiper de caméra, notamment hors agglomération ( 5 000 à 10 000 € pour une caméra).

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la DDT n'aura plus à sa charge les permis de construire. La CCRCT envisage la création d'un bureau de 5 à 7 personnes, regroupé avec le service de la mairie de Château-Thierry (3 personnes) pour cette mission. Cette disposition sera obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants. Le coût de chaque dossier sera de 300 €, reste à déterminer qui paiera : la commune ou le demandeur ?

Le Département qui assure le financement du ramassage scolaire, s'il ne le faisait pas coûterait 800 € par élève à la charge de la commune ou des parents.

Le financement du ramassage des ordures ménagères évoluerait, à l'avenir, vers une formule 50 % de TEOM + 50 % de REOM, plutôt que la REOM seule.

Dans l'avenir, le Préfet demandera que la commune adhère au Syndicat du Clignon.

## COMMISSION DES TRAVAUX

Monsieur POLIN présente le compte-rendu de la commission réunie le 11 février dernier.

Le conseil prend une délibération pour l'indemnisation de Monsieur Jean-Pierre FOUCART concernant la fourniture d'eau, lors des différents travaux de nettoyage réalisés par ARBRES, durant l'été 2014. L'indemnité est fixée à 40 €.

## USEDA

Le devis estimatif du forfait annuel, pour un contrat d'entretien de l'éclairage public, s'élève à 871 € annuel. Ce forfait comprend une étude initiale (numérotation des points lumineux, inventaires détaillés des points lumineux et des armoires de commande), une visite annuelle, un remplacement périodique de toutes les sources et autant de dépannages que nécessaires.

## **BUDGET 2015**

Le débat d'orientation budgétaire sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.

### **COMMISSION FLEURISSEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Madame LEJEUNE énumère la liste des fleurs , des arbustes et des accessoires projetés à l'achat pour 2015.

Le chiffrage approximatif est de 1 200 € (prix Jardiland).

Un devis sera également demandé à Monsieur CARRE.

Le conseil décidera des priorités lors de la discussion du budget.

### **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les Conseillers,

Le Maire,